ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 juillet 2016 complétant l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

NOR : *AFSZ1630602A*

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Arrête :

Article 1er

Dans l'article 1er de l'arrêté susvisé, (membres nommés au titre du I [4°, *b*] de l'article D. 1432-15, représentants d'associations de personnes handicapées), au lieu de : « M. François PAPATANASIOS », lire : « M. Francis PAPATANASIOS ».

Dans l'article 1er de l'arrêté susvisé, (membres nommés au titre du I [4°, *c*] de l'article D. 1432-15, représentants d'associations de personnes âgées), au lieu de : « M. Jean-Claude BATZ », lire : « M. Jean-Claude BATS ».

Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes :

1°) Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, *a*) de l'article D. 1432-15

M. Gérald GERVAIS, titulaire ; Mme Kémala RAMA, suppléante, désignés par la Confédération générale du travail.

b) Au titre du I (2°, *b*) de l'article D. 1432-15

Mme Sandrine KRIEF, suppléante, désignée par le Mouvement des entreprises de France.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 27 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales,
P. Ricordeau